

---

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 13 MAI 2026**

---

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Manternach a l'honneur d'inviter les membres du conseil communal, en application des dispositions des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à se réunir en date du

**Mercredi, le 13 mai 2026 à 17:00 heures**

dans la salle des séances de la maison communale, 3 Kierchewee, L-6850 Manternach, avec l'ordre du jour ci-après :

**Ordre du jour**

**En séance publique**

- 1) Approbation des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2025
- 2) Approbation de la charte « Meng Gemeng lieft Sport »
- 3) Approbation de la convention 2026 relative au Club Aktiv Plus appelé Club Muselheem
- 4) Approbation de la convention réglant le transit des eaux usées de Manternach via Grevenmacher à la station d'épuration
- 5) Approbation d'une convention pour une servitude de passage
- 6) Approbation de la convention relative à la participation financière des communes partenaires à l'Ecole régionale de Musique de la Ville d'Echternach
- 7) Approbation d'un acte de vente
- 8) Subsidés ordinaires pour associations locales
- 9) Subsidés complémentaires aux associations pour l'entraînement des jeunes
- 10) Dons aux associations de bienfaisance
- 11) Approbation de recettes
- 12) Approbation de règlements de circulation
- 13) Approbation de décomptes
- 14) Syndicats / Commissions – Informations des délégués / Présidents
- 15) Communication du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers

Manternach, le 6 mai 2026

Le collège des bourgmestre et échevins.

